

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE
DE L'ASSOCIATION sapavaca EN DATE DU 31 octobre 2022**

Le 31 octobre 2022 a 13h45, les membres fondateurs de l'association se sont réunis à Paris en assemblée générale constitutive, pour décider la création d'une association.

Sont présents :

Lucia Touati 10, rue Lauzin 75019 Paris

Matheus Niquelatti 3, rue Constant Berthaut 75020 Paris

L'assemblée générale désigne :

- Matheus Niquelatti en qualité de Président de séance.
- Lucia Touati en qualité de trésoriere de séance ;

Le Président met à la disposition des personnes présentes le projet de statuts de l'association ;

Puis il rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- constitution de l'association ;
- présentation, discussion et adoption de ses statuts ;
- désignation des premiers membres Conseil d'administration et bureau ;
- fixation du montant des droits d'entrée et des cotisations ;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et de publication.

PREMIERE RESOLUTION : CONSTITUTION DE L'ASSOCIATION

Le président de séance expose les motifs du projet de création de l'association. Après discussion, l'assemblée générale décide, à l'unanimité, de constituer une association nommée **sapavaca**, ayant son siège 3, Rue Constant Berthaut 75020 Paris et dont l'objet social est le suivant : Promotion d'activités et évènements artistiques.

DEUXIEME RESOLUTION : ADOPTION DES STATUTS

Le président expose ensuite les motifs du projet de création de l'association, rend compte des démarches déjà entreprises et des engagements pris pour le compte de l'association en formation et commente le projet de statuts. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée sur tous ces points et sur les modifications à apporter au projet.

Après discussion, l'assemblée générale adopte les statuts dont le projet lui a été soumis. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : NOMINATION DES MEMBRES DE L'ORGANE DIRIGEANT

Après appel de candidatures, l'assemblée générale désigne en qualité de premiers membres du Conseil d'administration :

- Matheus Niquelatti demeurant 3, rue Constant Berthaut de nationalité Brésilienne, exerçant la profession d'assistant Chef de projet arts vivants chez Hermès, membre désigne en tant que Président.
- Lucia Touati demeurant 10, rue Lauzin 75019 Paris de nationalité Française, exerçant la profession d'Assistante administratif et Communication, membre désigne en tant que Trésorier.

Les membres du Conseil d'administration ainsi désignés acceptent leurs fonctions et déclarent, chacun en ce qui le concerne, ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incapacité susceptible d'en empêcher l'exercice.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : DROITS D'ENTREE ET COTISATIONS

Le président de séance rappelle que les membres fondateurs sont dispensés du versement d'un droit d'entrée, et que les membres d'honneur n'ont à verser ni droits d'entrée, ni cotisation.

Après discussion l'assemblée générale décide de fixer comme suit le montant des droits d'entrée et des cotisations : 0€

Membres fondateurs

Le montant de la cotisation annuelle est fixe à 0€ euros.

Membres adhérents

Le montant des droits d'entrée est fixé à 0€ euros. Les droits d'entrée sont exigibles dès l'agrément des nouveaux membres, Toute cotisation payée est définitivement acquise à l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : FORMALITES

L'assemblée générale donne tous pouvoirs a Igor Almeida pour accomplir toutes les formalités requises pour la déclaration de l'association et l'insertion d'un extrait de cette déclaration au Journal officiel.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée générale désigne Lucia Touati Trésorier, pour accomplir les formalités liées a l'ouverture et à la gestion du compte bancaire de l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Signatures :

Le Président de séance

Matheus Niquelatti



Le Trésorier de séance

Lucia Touati

